



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
Box 726, CH-3000 Bern 22
Tel. 031 335 43 43
Fax 031 335 43 58
info@fnch.ch

Discipline Concours Complet

RÈGLEMENT POUR LA COUPE JUNIORS CONCOURS COMPLET DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES OKV, ZKV, PNW, FER & FTSE

1. Objectifs et buts

- Une épreuve destinée aux Juniors est organisée en vue de faciliter l'entrée dans le sport de Concours Complet.
- L'épreuve pour la Coupe Juniors Concours Complet, de niveau CNC B1, a pour but de permettre une introduction dans toutes les disciplines par l'instruction et l'accompagnement de Coachs. La supervision par un entraîneur est possible. Si le cavalier la souhaite, il doit le spécifier lors de l'inscription.

2. Droit de participation

Cavaliers

- Juniors dans l'âge du J&S jusqu'à l'année des 20 ans
- Selon les conditions en vigueur de la FSSE pour la catégorie CNC B1

Chevaux et Poneys

- Selon le règlement actuel de Concours Complet de la FSSE

3. Coaching

Les Juniors sont répartis – s'ils le souhaitent – par groupe et sont accompagnés tout au long de l'épreuve par des Coachs (c'est-à-dire: entraîneurs de société, maître d'équitation ou cavaliers expérimentés).

Cet accompagnement comprend:

- Conseils lors de la préparation aux différentes épreuves partielles (y compris l'inspection des chevaux)
- Entretien individuel après chaque épreuve partielle, dressage, saut d'obstacles et cross
- Reconnaissance en commun du parcours de saut d'obstacles
- Reconnaissance en commun du parcours de cross
- Entretien final et remise d'un protocole avec des recommandations pour l'entraînement

4. Type d'épreuve

L'épreuve pour la Coupe Juniors Concours Complet correspond à une épreuve de catégorie CNC B1. Elle est régie selon le règlement de Concours complet de la FSSE.

En dessous de 10 inscriptions, l'épreuve pour la Coupe Juniors peut être intégrée à une autre épreuve CNC B1. Il n'y aura pas de prix séparés, mais une liste de résultats Juniors doit être établie séparément.



Les listes de résultats doivent être envoyées dans les 10 jours à l'adresse suivante :
info@mybo.ch

L'organisateur d'une épreuve de qualification peut recevoir un soutien financier, pour autant qu'il existe un sponsor annuel pour cette coupe.

5. Coupe Juniors – Classement annuel

On ne peut faire des points qu'à une manifestation par week-end. Les points se composent comme suit :

	Points
1er rang	11
2ème rang	10
3ème rang	9
4ème rang	8
5ème rang	7
6ème rang	6
7ème rang	5
8ème rang	4
9ème rang	3
10ème rang	2
Dès le 11ème rang / fin	1

Si l'épreuve a été intégrée dans une épreuve CNC B1, les résultats des juniors pris en compte seront ceux des listes de résultats séparées.

6. Finale

Les 40 premières paires du classement annuel sont qualifiées pour la finale. Un repêchage des viennent ensuite sera effectué. Les paires, classées dans des épreuves de catégorie CNCB3 ou supérieures dans la même année, ne sont plus qualifiées pour la finale.

Une finale ne sera organisée pour autant qu'il y ait au minimum 5 inscriptions.

7. Prix

Finale : Selon le règlement de la FSSE.

Classement annuel : Les trois meilleurs résultats des épreuves de qualification de l'année en cours sont pris en compte. À ces points s'ajoutent les points de la finale. S'il y a des paires ex-æquo, le meilleur classement lors de la finale sera pris en compte. En cas de nouvel ex-æquo l'âge du plus jeune junior sera pris en compte.

Prix en nature ou en espèces, aux 30% du classement annuel, sous condition que ces juniors soient présents à la finale :

- 1^{er} rang Fr. 120.00
- 2^{ème} rang Fr. 80.00
- 3^{ème} rang Fr. 60.00
- À partir du 4^{ème} rang Fr. 20.00



- Médailles de la FSSE aux trois premiers classés.

.

7. Entrée en vigueur

Ces directives ont été acceptées le 28.9.2009 par les responsables Concours Complet des Associations régionales et entrent en vigueur à partir du 1.1.2010.

Les responsables Concours Complet des Associations régionales se réservent le droit d'entreprendre des modifications durant la saison, par accord mutuel et unanime des changements dans les règlements.

